Archives départementales de l'Isère

N° 22.

Claude Bayon
et
jeanne Soppey
mariniers

L'an trente, le Mardy vingt trois frimaire; Par devant nous Maire officier Public de l'état civil de la Commune de St Laurent du pont, canton du Même nom dépt de l'Isère: Se Comparus Claude Bayon né et domicilié en cette, tuilerant, agé de vingt six ans, fils majeur de "Louis" et présent et consentant et de Françoise charat mariés; et jeanne Soppey-marinier également née et domiciliée en cette commune, agée de vingt sept ans, fille majeure de feu Benoit et de feu Elizabeth cotave, tous deux décédés en cette commune, comme il est constaté par les Registres de l'état civil déposés en nos archives et n'ayant ny ayeul ny ayeule; lesquels nous ont requis de procéder a la célébration du Mariage projetté entre eux, et les Publications ont été faites devant la principale Porte d'entrée de notre Maison commune, les dimanches sept et quatorze du courant a l'heure de Midy de chaque jour: aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit a leur requisition; après avoir donné Lecture de toutes les Pièces sus mentionnées et du chap. 6 du Titre du code civil intitulé du Mariage, avons demandé au futur epoux et a la future epouse s'ils veulent se prendre pour Mary et pour femme, chacun d'eux ayant répondu separément et affirmativement; déclarons au nom de la loi que claude Bayon et jeanne Soppey-marinier sont unis par le mariage, dequoi avons dressé acte en presence de jean vial vanier, Louis Guillet charbonnier; Louis Satre cabaretier et jean Bte charat Boulanger, tous quatre majeurs et domiciliés en cette commune, lesquels ainsi que les Parties contractantes et ledt Louis Bayon Pere de l'epoux ont déclaré ne savoir signer après que lecture en a été faite

Maugas

Le present Registre contient vingt deux actes